

PRIX AZIMUT 2025

GUIDE DE CANDIDATURE



A Z I M U T

Québec 

LES PRIX AZIMUT 2025



Lancés en 2006, les prix Azimut sont l'occasion de célébrer, dans le réseau des lieux d'accueil et de renseignements touristiques, l'initiative, la créativité et l'innovation des services offerts en matière d'accueil auprès de la clientèle touristique. Les distinctions remises soulignent la réalisation de projets novateurs qui constituent, par leur originalité, une source d'inspiration pour l'ensemble du réseau. Les lauréats se verront remettre un inukshuk, qui symbolise les services de l'accueil comme point de repère.

Pour ces 14^e prix Azimut, quels sont les projets pouvant être soumis?

Tout projet plaçant les besoins du visiteur au cœur des interventions pour favoriser une expérience d'accueil qui va au-delà des attentes de la clientèle peut être soumis.

L'initiative peut viser :

- l'accueil par la population;
- la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie liée à l'accueil;
- la mise sur pied d'une formation avant-gardiste ou de solutions brillantes et originales pour résoudre un problème;
- la participation des entreprises à l'accueil des visiteurs;
- le perfectionnement des compétences ou la valorisation de la main-d'œuvre ayant pour effet d'améliorer la qualité de l'accueil de visiteurs;
- une expérience plus riche pour les visiteurs;
- des actions pour bonifier l'accueil des clientèles.

Qui peut soumettre un dossier de candidature?

Les services d'accueil et de renseignements touristiques agréés par le ministère du Tourisme, les associations touristiques régionales et les organismes locaux de promotion touristique peuvent soumettre des projets, et ce, autant de fois qu'ils le souhaitent. Chaque dossier de candidature devra être déposé par un porteur de projet, au nom de son organisme.

Condition d'admissibilité

Les projets doivent avoir été réalisés entre le **1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} septembre 2025**.



A Z I M U T

Frais d'inscription

Il n'y a aucuns frais d'inscription pour la soumission d'une candidature. Cependant, vous devez assumer les frais associés à la rédaction et à la préparation de votre dossier de candidature ainsi que ceux relatifs à votre présentation en tant que finaliste à l'occasion des Journées de l'accueil touristique (JAT) 2025.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque porteur de projet devra s'assurer que son dossier de candidature est **complet** et que les renseignements qui y sont fournis sont exacts.

Celui-ci doit inclure :

1. le formulaire d'inscription intitulé [Dossier de candidature aux prix Azimut 2025](#);
2. le texte de présentation de votre projet (maximum de 5 pages)
3. un maximum de 10 photos.

Il doit être soumis **par courriel**, ou via WeTransfer si les fichiers sont trop lourds, à l'adresse azimut@tourisme.gouv.qc.ca.

Date limite : **lundi 22 septembre 2025 à midi**.

Sélection des finalistes

La sélection des finalistes pour les prix Azimut or, argent et bronze est sous la responsabilité d'un jury composé de professionnels issus de l'industrie touristique et n'ayant aucun lien avec les initiatives soumises.

Les porteurs de projet ayant déposé un dossier de candidature seront avisés par courriel le 20 octobre 2025. Les finalistes sélectionnés passeront aux étapes suivantes.

Vous devrez vous assurer que les noms des finalistes demeureront confidentiels jusqu'à leur dévoilement lors de l'ouverture des JAT, le 5 novembre 2025.

L'évaluation des projets par le jury est basée sur les six critères définis ci-dessous.

LES OBJECTIFS (10 points)

- Clarté des objectifs du projet.
- Démonstration de l'atteinte des objectifs.
- Démonstration de l'adéquation de l'initiative avec la réalité de l'accueil dans le milieu.

L'AMÉLIORATION DU SERVICE À LA CLIENTÈLE OU DE L'ACCUEIL OFFERT AUX VISITEURS (10 points)

Par exemple, ce projet :

- bonifie le service à la clientèle;
- permet un accès facile à l'information sur le produit touristique;
- enrichit l'expérience du visiteur quant à l'accueil reçu, que ce soit par les lieux d'accueil et de renseignements touristiques, les citoyens ou les entreprises de la région;
- place les besoins du visiteur au cœur de la réalisation.

LES RETOMBÉES POUR LE MILIEU (10 points)

Par exemple, ce projet :

- contribue à générer une image positive de l'accueil reçu par les visiteurs de la région;
- favorise l'engagement des entreprises et des citoyens envers l'accueil des visiteurs;
- entraîne des retombées économiques pour le milieu puisqu'il :
 - ✓ fait connaître l'offre touristique,
 - ✓ encourage la consommation du produit,
 - ✓ incite au prolongement du séjour;
- facilite la rétention du personnel.

L'ORIGINALITÉ (5 points)

- Démonstration de la nouveauté du projet dans le domaine de l'accueil.
- Manifestation de la créativité dans les démarches et les moyens retenus pour la réalisation de l'initiative.
- Offre de services distincte et originale.

LA REPRODUCTIBILITÉ (5 points)

- L'initiative peut être reproduite, adaptée ou réutilisée par d'autres régions ou par un autre lieu d'accueil et de renseignements touristiques.

LA CLARTÉ ET LA COHÉRENCE (10 points)

- Clarté de la présentation du projet.
- Argumentaire démontrant clairement le lien entre l'initiative et les critères d'évaluation indiqués ci-dessus.
- Support visuel illustrant l'initiative.

Annulation

Après avoir soumis son dossier de candidature, le porteur de projet devra, s'il souhaite se désister, transmettre un avis par courriel avant le 13 octobre 2025 à l'adresse suivante : azimut@tourisme.gouv.qc.ca.

DATES À RETENIR

22 SEPTEMBRE 2025	Date limite pour le dépôt des candidatures.
20 OCTOBRE 2025	Dévoilement des finalistes aux porteurs de projet.
6 NOVEMBRE 2025	Soirée Azimut : dévoilement des finalistes, présentation de leurs projets et annonce des lauréats des prix or, argent et bronze.

Renseignements

azimut@tourisme.gouv.qc.ca



PRÉSENTATION DES PROJETS

Le programme des JAT 2025 prévoit une courte présentation des projets, d'un **maximum de 20 minutes, incluant la période de A Z I M U T questions**, par chaque finaliste, qui devra démontrer de façon convaincante et imagée la qualité de son initiative. Ceux-ci pourront utiliser une présentation PowerPoint et s'inspirer des questions ci-dessous pour alimenter leur propos :

- ✓ En quoi consiste votre projet?
- ✓ Quels sont les objectifs et comment les avez-vous atteints?
- ✓ Qui sont les acteurs concernés?
- ✓ De quelle manière votre projet se distingue-t-il et comment contribue-t-il à améliorer l'accueil des visiteurs?
- ✓ Quelles ont été les étapes de sa réalisation? Les difficultés rencontrées? L'investissement (temps et argent)?
- ✓ Quelles retombées a-t-il générées dans votre quotidien au travail, dans votre région ou auprès des intervenants touristiques ou de la population?
- ✓ Votre idée peut-elle être reproduite, adaptée ou réutilisée par d'autres régions ou par un lieu d'accueil et de renseignements touristiques?

VOTE

Après les présentations, les participants aux JAT seront invités à voter pour les projets selon les mêmes critères d'évaluation appliqués par le jury.

SÉLECTION ET DÉVOILEMENT DES LAURÉATS

Le résultat du pointage total de chaque projet finaliste sera calculé en additionnant les points accordés par le jury à ceux des participants aux JAT. La pondération de l'évaluation est la suivante : 40 % des points attribués par l'ensemble des participants et 60 % par le jury.

Le dévoilement des lauréats des prix or, argent et bronze aura lieu lors de la soirée Azimut, le 6 novembre 2025.

Occasions de visibilité

- ✓ Reconnaissance de vos pairs lors de la soirée Azimut.
- ✓ Reconnaissance de vos accomplissements par le réseau des lieux d'accueil et de renseignements touristiques.
- ✓ Influence auprès de vos décideurs.
- ✓ Renforcement de la fierté de votre équipe.
- ✓ Avantages d'une couverture médiatique.